



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 439

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 2 avril 2024 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 439

RÈGLEMENT NUMÉRO 439 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 373 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE-SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Ledit règlement a reçu l'approbation de la M.R.C. de Témiscouata le 29 avril 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 8^e jour de mai deux mille vingt-quatre.



Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée Corbin, **greffière-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 mai 2024**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 mai 2024**.


Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière